

Avis de Marché - Avis d'Appel Public à la Concurrence

Pouvoir Adjudicateur :
OPH de la Métropole du Grand Nancy
dénommé sous la marque
Office Métropolitain de l'Habitat (OMh) du Grand Nancy
32, rue Saint Léon – CS 95418 - 54054 NANCY Cedex
☎ **03.83.85.70.80**
📠 **03.83.85.71.69**

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Consultation passée par procédure adaptée suivant les dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Objet du marché : Mission de commissariat aux comptes.

Caractéristiques principales :

Type de marché : Services.

Lieux exécution des prestations : Nancy (54000).

Type de pouvoir adjudicateur : autre

Activité principale du pouvoir adjudicataire : Logement et développement collectif

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

La procédure du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics.

Code NUTS : FRF31

Code CPV : 79121500-8 : services de vérification comptable

La durée du marché est fixée à 6 exercices comptables à compter de l'exercice en cours à la date de notification (années comptables 2019 à 2024 incluses).

Date de démarrage des prestations : date de notification (estimation : 2ème semestre 2019)

Quantité / étendue globale : l'OPH de la Métropole du Grand Nancy emploie environ 120 salariés et gère environ 6600 logements.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Possibilité de recourir à des bons de commandes pour des besoins ponctuels, sur la base des prix unitaires définis à l'acte d'engagement, dans la limite de 50.000 € HT pour toute la durée du marché.

Financement :

Sur fonds propres (budget entériné par le Conseil d'Administration)

Modalités de paiement : Règlement à 30 jours maximum à compter de la date de réception de chaque facture à l'OPH de la Métropole du Grand Nancy (Article R2192-10 du Code de la Commande Publique).

Aucune retenue de garantie ne sera appliquée.

Avance forfaitaire : sans objet

Forme juridique d'attribution :

Prestataire unique, groupement de prestataires conjoints (avec mandataire solidaire) ou solidaires.

Dans l'une ou l'autre forme de groupement, l'un des prestataires membre du groupement, désigné mandataire, représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Une entreprise mandataire d'un groupement ne pourra représenter en cette qualité plus d'un groupement.

Conditions de participation et de sélection des candidats :

Critères de sélection des candidatures :

Production des documents et attestations demandées :

- remplir les conditions prévues aux articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la Commande Publique.
- fournir les pièces demandées dans le règlement de la consultation et mentionnées aux articles R2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique.
- Justification de l'habilitation du candidat à exercer une mission de commissaire aux comptes

En cas de groupement, il sera pris en compte l'ensemble des compétences apportées par chacun des membres.

Capacités économique et financière :

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels. Cette preuve peut être apportée par tout moyen et sous quelque forme que ce soit.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Références professionnelles et capacité technique :

La capacité technique sera appréciée en fonction des justifications fournies par les candidats pour démontrer leur aptitude à réaliser les prestations visées en objet :

- par références, commentées et chiffrées sur les 3 dernières années, notamment dans le domaine du logement social, en indiquant les années, le destinataire public ou privé.
- par indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise
- par certificats de qualification professionnelle. L'OPh accepte tout moyen de preuve équivalent.
- par les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

La prestation est réservée à une profession particulière : en application de l'article L822-1 du Code de Commerce, la réalisation de la prestation objet du marché est réservée aux commissaires aux comptes dûment inscrits auprès de la commission régionale de la cour d'appel du lieu de leur siège social, ou équivalent.

Justifications à produire au titre de la candidature et de l'offre :

Détail donné dans le règlement de la consultation

Date limite de réception des offres :

28 juin 2019 à 17H00

Délai de validité des offres : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidats intéressés par cette consultation devront faire parvenir leur dossier selon les modalités visées au règlement de consultation.

Les dossiers doivent uniquement être déposés sous format électronique, sans obligation d'apposer de signature électronique. Toutefois, les candidats restent liés à leur offre pendant toute la durée de validité de celle-ci. La signature sera exigée lors de l'acceptation de l'offre par l'OPh.

Les candidatures et les offres devront être rédigées en langue française.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés :

Valeur Technique : 60%

Prix : 40%

Le détail est donné dans le règlement de la consultation

Modalités de retrait du dossier de consultation

Les dossiers de consultation sont téléchargeables intégralement et gratuitement sur le profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Ils peuvent également être remis gratuitement sur demande écrite auprès du service Marchés de l'OPh de la Métropole du Grand Nancy 32, rue de Saint-Léon à Nancy (54000)

Fax : 03.83.85.71.69

Email : cgrandjean@omhgrandnancy.fr ou fsaintmichel@omhgrandnancy.fr

Pour toute demande de renseignements ou questions, les candidats utiliseront l'outil mis à leur disposition, pour chacune des consultations accessibles, dans le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50)

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50).

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat,
- référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans le délai de 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (articles R.551-7 à R.551-10 du CJA),
- recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification de rejet ou publication de la décision de l'office.
- Recours de plein contentieux par les candidats et les tiers, sans considération de leur qualité, contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et des mesures de publicité concernant l'attribution du marché précisant également les modalités de consultation du dossier

dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic » et « Tarn et Garonne »).

Date d'envoi de l'avis : 27 mai 2019

L'ensemble des consultations de l'OPh est visualisable sur son site internet : www.omhgrandnancy.fr